



ÉCHO PENSIONNÉS

1. Mot du Vice-président National



Chers collègues retraités du SNPS,

Grâce aux efforts de notre équipe éditoriale, j'ai le plaisir de vous proposer la deuxième édition de l'écho des retraités de 2025.

L'été est de nouveau à nos portes - le temps du soleil, de la détente et peut-être de cette bataille annuelle avec le parasol qui échoue toujours lorsque le vent se lève. Alors que beaucoup d'entre vous se préparent à des vacances bien méritées, nous aimerions que

le climat politique appuie lui aussi sur le bouton pause pendant un certain temps.

Malheureusement, à mesure que les températures augmentent, les tensions autour du nouvel accord de gouvernement augmentent.

Les propositions de la coalition dite de l'Arizona sont porteuses d'une tempête de changements. Et malheureusement, pour nos membres retraités ayant le statut de policier, il n'y a pas que du soleil. Les droits acquis sont fortement remaniés, avec des projets qui touchent à l'âge de la retraite, à la base de calcul et même à la péréquation sur laquelle beaucoup d'entre vous comptaient.

Soyons clairs : il ne s'agit pas d'une brise d'été, mais d'un fort vent contraire.

Le SNPS ne se contente pas de laisser passer simplement cela. Nous analysons chaque point de l'accord, nous mettons le doigt sur les points sensibles et nous nous préparons à une forte résistance - par la concertation, l'argumentation et l'action. Parce que vos années d'engagement en faveur de la sécurité de notre société méritent plus de respect que ce qui est aujourd'hui sur la table.

Nous savons très bien que beaucoup d'entre vous aspirent au came après une carrière bien remplie. C'est dans cet esprit que nous continuons à nous battre en tant que syndicat : pour limiter les dégâts, rétablir la justice et obtenir le meilleur résultat possible pour chacun de nos membres - actifs et pensionnés.



1. Mot du Vice-Président
2. Président National
3. Quoi avec Arizona
4. Vos représentants
5. Sorti des archives
6. Journée des pensioné(e)s Manderfeld
7. Journée des pensioné(e)s Horst

Les données personnelles sont traitées conformément à la Loi sur la protection de la vie privée (Loi du 08/12/1992).

Editeur responsable:
Carlo Medo

Romboutsstraat 1/011
1932 Zaventem
T 02 644 65 00
www.SNPS.be

Mais soyons réalistes : s'il y a un groupe qui a appris à faire face au changement, c'est bien vous. Des années d'engagement, d'expérience et une bonne dose de sobriété ne font pas de vous des proies faciles pour les rafales politiques. C'est pourquoi, avec diligence, nous vous tiendrons informés et continuerons à veiller avec vous sur ce qui nous est cher à tous.

Pour l'instant, profitez du soleil, des autres et d'un bon verre (avec ou sans parasol). Car si quelqu'un mérite de profiter de l'été, c'est bien vous. Le SNPS reste vigilant, même pendant l'été, même dans les moments difficiles.

Avec nos salutations chaleureuses, votre adhésion compte,

Christian ANDRE
Vice-président National

2. Mot du Président National



En tant que retraité de notre association, vous vous sentez impliqué. Nous sommes honorés de vous compter parmi les membres du SNPS. Il ne vous aura pas échappé que beaucoup de choses bougent dans le monde politique.

L'Arizona commence à atteindre sa vitesse de croisière et les déclarations fracassantes se succèdent.

La question est de savoir qui donne le rythme ?
Les politiciens, les médias, les experts en fuites d'informations ?

N'est-il pas étrange que lorsque le SNPS pose une question pointue au gouvernement (un et indivisible comme il se définit souvent lui-même), les décideurs politiques sortent les uns après les autres leur parapluie. Tout le monde pointe tout le monde du doigt et jamais personne n'est à l'initiative.

Le SNPS adopte une position différente. Une attitude ni de soumission, ni d'attentisme. Nous engageons le débat sur tous les fora que nous connaissons.

Quel est finalement le réel projet pour les policiers ? Et la lutte sociale menée par votre génération pour défendre les intérêts de tous les policiers a-t-elle été vaine et inutile ?

Ma réponse à cette question est sans équivoque et sans ambiguïté. Non !

Votre génération a veillé à ce qu'aujourd'hui un certain nombre de droits fondamentaux concernant le bien-être, les conditions et les circonstances de travail soient créés et existent encore jusqu'à ce jour.

Ma génération a donc pour devoir moral d'utiliser tous les moyens dont elle dispose pour sauvegarder ces droits.

Bien que la bataille semble perdue d'avance, nous continuerons à nous engager en serviteur de notre syndicat.

Le cahier des charges de la SNPS peut être résumé en trois points clés :

- ✓ Non à la violence contre la police

- ✓ Gestion des fins de carrière
- ✓ Respect des accords conclus

Nous avons établi des lignes de force qui définissent la ligne politique de notre association. Dans le jargon professionnel, cela s'appelle un cahier de revendications et un mémorandum.

L'ensemble des exigences du SNPS peut être résumé en trois points clés :

- ✓ Non à la violence contre la police
- ✓ La gestion de la fin de carrière
- ✓ Le respect des accords pris

Dans ces trois domaines clés, le SNPS donne une orientation claire. Nous ne laissons rien passer et exigeons que les engagements pris soient respectés. C'est ainsi que se comportent les personnes d'honneur.

Dans notre mémorandum, nous avons développés plusieurs thématiques supplémentaires. Ce document reprend 10 points clés qui, selon le SNPS, devraient être pris en considération au cours de la législature.

Je résume ces 10 points ci-dessous :

- ✓ Violence contre la police
- ✓ Gestion de la fin de carrière
- ✓ Respect des accords pris
- ✓ La police de demain
- ✓ L'attractivité du travail
- ✓ La formation
- ✓ La protection du personnel
- ✓ Les mouvements de personnel
- ✓ L'investissement dans les ressources
- ✓ Police et intégrité



Vous vous demandez peut-être quel est le rapport entre ces informations et vous ?

Je veux par-là démontrer que votre soutien est crucial. Sans vous, nous ne pourrions pas mener notre combat pour défendre les intérêts de la génération actuelle.

Au nom du SNPS et en mon nom personnel, je vous remercie chaleureusement.

Plus forts ensemble !

Carlo Medo
Président national



3. Le gouvernement Arizona maintient sa position : pas de concessions sur les mesures relatives aux pensions et suppression progressive du quotient conjugal



Dans une récente interview, le Premier ministre Bart De Wever a clairement indiqué que le gouvernement Arizona n'avait pas l'intention de faire des concessions sur les mesures prévues en matière de pensions. Ce faisant, le gouvernement confirme sa volonté de réformer la sécurité sociale tenant compte de la viabilité financière et d'un partage équitable des charges entre les générations.

M. De Wever a souligné que la charge actuelle des pensions risque de devenir "insoutenable" et que des réformes sont nécessaires pour assurer la viabilité du système. Il est important, selon lui, que travailler plus longtemps soit payant et que les gens soient encouragés à rester effectivement plus longtemps au travail. Cela implique, entre autres, de réformer le système de pension anticipée et d'accorder des régimes d'exception de manière plus stricte.

La position intransigeante du Premier ministre est remarquable, surtout si l'on tient compte de la pression croissante exercée par divers syndicats et organisations sociales, qui mettent en garde contre la perte de pouvoir d'achat des retraités à faibles revenus et l'accroissement des inégalités que de telles mesures pourraient entraîner. Pourtant, le gouvernement campe sur ses positions, arguant que réformer n'est pas démolir, mais que c'est juste nécessaire pour maintenir le système à long terme.

Dans le même temps, le ministre des Finances a mis sur la table de nouvelles propositions qui touchent un autre pilier de la politique sociale : le quotient conjugal. Cet avantage fiscal, qui permet à un couple dont l'un des partenaires n'a pas ou peu de revenus de lui faire "supporter" fiscalement une partie des revenus de l'autre partenaire, est soumis à une forte pression. Dans ce contexte, l'importance de la protection syndicale, notamment du SNPS, pour sauvegarder les droits à pension acquis, s'accroît.

Selon des sources internes, le cabinet du ministre des finances travaille sur un plan visant à supprimer progressivement le quotient conjugal. Les critiques soulignent depuis longtemps que ce système profite principalement aux modèles familiaux traditionnels à un seul revenu et ne reflète plus la réalité actuelle des couples à deux revenus et des partenaires égaux.

L'éventuelle suppression du quotient conjugal s'inscrirait dans le cadre d'une réforme fiscale plus large, dans laquelle le travail serait moins lourdement taxé et les avantages qui ne correspondent pas aux réalités socio-économiques actuelles seraient réexaminés.

Ce qui est clair, c'est que le gouvernement Arizona opte résolument pour des réformes structurelles, tant sociales que fiscales. Il n'y a rien de mal à réformer. Il est clair que nos systèmes de pension et d'imposition ont besoin d'une mise à jour. Mais une réforme sans concertation, sans soutien social, sans nuance, n'est pas une politique puissante. Il s'agit d'une administration technocratique, déconnectée de la réalité du terrain.

Le Premier ministre De Wever aime parler de responsabilité. Il est donc temps que ce gouvernement prenne ses responsabilités à l'égard de tous les citoyens, et pas seulement à l'égard des statistiques à long terme. Car une politique sans humanité n'est pas un progrès. C'est une régression déguisée en réforme.

Le syndicat SNPS comme bouclier



Le rôle de votre syndicat, le SNPS, en tant que protecteur de VOS droits devient de plus en plus crucial dans ce froid climat. C'est pourquoi le SNPS (Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité) rappelle que seule une représentation active peut garantir que les droits acquis en matière de pension ne soient pas davantage érodés.

Le SNPS insiste sur le fait que l'affiliation est essentielle pour continuer à peser dans les négociations et les accords collectifs qui préservent les droits à pension. Sans contre-pouvoir organisé, la réforme du gouvernement risque de conduire à des réductions aveugles, y compris pour les professions dont les carrières lourdes sont avérées.

4. Vos représentants provinciaux



NATIONAL	Christian ANDRE	0478/29 04 83	Christian.andre@snps.be
BRUXELLES CAPITAL	José DEWEERDT	0477/44 92 39	Jose.deweerd@nspv.be
LIEGE	Gérard TITEUX	0498/54 86 24	Gerard.titeux@snps-lie.be
NAMUR	Eric DARDENNE	0496/39 98 39	Eric.dardenne@snps-nam.be
BRABANT WALLON	Michel BECHET	0491/25 13 89	Michel.bechet@snps-brw.be
LUXEMBOURG	Louis JACQUET	0498/74 02 45	Louis.jaquet@snps-lux.be
HAINAUT	Christophe DAUCHOT	0477/06 48 02	Christophe.dauchot@snps-hai.be

5. Sorti des archives

Expériences et récits d'un ancien gendarme



Dans les archives de Gaston Roggeman, j'ai lu une histoire qui se déroule en 1964 dans la Campine anversoise. En 1964, la gendarmerie belge jouait un rôle clé dans l'appareil de sécurité nationale et était chargée d'un large éventail de tâches : du maintien de l'ordre et du contrôle des frontières au contrôle de la circulation et à la lutte contre la criminalité, principalement dans les zones rurales. Les gendarmes combinaient la discipline militaire et le maintien de l'ordre, ce qui les distinguait de la police communale, qui était plutôt organisée au niveau local et administratif.

Les missions de la gendarmerie en 1964 reflètent un autre état d'esprit : une période où l'autorité, la discipline et la hiérarchie étaient centrales, et où les attentes de la société en matière de sécurité étaient très différentes de celles d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, après la réforme des polices en 2001, qui a intégré la gendarmerie dans un service de police uniforme structuré à deux niveaux (police locale et police fédérale), les missions de la police ont considérablement évolué. La différence par rapport à 1964 est donc fondamentale : d'une approche fortement militarisée et centralisée à une approche plus diversifiée et centrée sur le citoyen. Voici la chronique d'une intervention du 13 novembre 1964.

Une mission ordinaire

∞ ∞ ∞

Le vendredi 13 novembre 1964, un marchand de bestiaux local avait fait appel à la gendarmerie pour abattre une génisse enragée qui s'était enfuie.

La jeune vache s'était échappée d'un camion de transport d'animaux pendant le chargement. Le propriétaire, avec l'aide de quelques personnes, avait tenté d'attraper l'animal, mais la génisse était devenue enragée et impossible à approcher. Sans se soucier des clôtures ou des fossés, la génisse prenait la fuite dès qu'on l'approchait. Le marchand de bétail avait donc fini par abandonner et appeler la gendarmerie pour résoudre le problème.

Deux "brigadiers" chevronnés sont chargés de cette tâche. Munis d'un fusil et des munitions nécessaires, ils se mettent en route. La jeep les conduit à l'endroit où, selon le marchand de bestiaux, la bête se cache, au milieu des prairies, des pinèdes et des canaux. La jeep a été abandonnée et nos deux gendarmes ont commencé leur battue. Dès qu'ils aperçoivent l'animal, les deux gendarmes se rapprochent, fusil au poing.

Avec le marchand de bestiaux et ses compagnons, les gendarmes ont effectué un mouvement d'encerclement mais dès que l'animal les a aperçus, il s'est enfui.



Nous avons alors essayé une autre tactique. L'animal a été distrait et l'un de nos deux gendarmes s'est faufilé à moins de 30 mètres de l'animal, arme au poing. La jeune vache a compris la ruse et le gendarme a tiré, mais la génisse a pris de l'avance et s'est enfuie. Le second gendarme s'est lancé à sa poursuite avec son fusil et a tenté d'atteindre la génisse à 50 mètres avec sa carabine. Il vise les jambes... mais rate son coup.

Il court à nouveau après la bête jusqu'à ce qu'il puisse

viser à nouveau. Cette fois, il visa la tête. Bang ! Visez ! Mais la génisse secoua sa tête hirsute et s'élança dans un large fossé. Deux fermiers présents sautèrent devant l'animal pour l'arrêter mais furent renversés, heureusement sans blessure.

Les gendarmes se sont à nouveau lancés à sa poursuite et ont finalement pu la retrouver dans un pâturage adjacent où paissaient d'autres bovins. Ils ont pu approcher la génisse à moins de 30 mètres et ont tiré. La génisse a été touchée mais a continué à courir... et vous l'aurez deviné, parmi les vaches qui se trouvaient dans le pâturage adjacent, l'une d'entre elles a été touchée par un tir. Pendant que l'un des gendarmes s'occupait de l'animal, son collègue s'est à nouveau lancé à la poursuite de la génisse. Soudain, elle a surgi de derrière un fourré dense et s'est élancée. Le gendarme, fusil au poing, s'est élancé à sa poursuite. La génisse, qui s'était approchée à quelques mètres, a été touchée à la tête et s'est effondrée sur les pattes avant.

Un temps plus tard, la bête se dressa en grognant et, les cornes abattues, lança son attaque. N'ayant pas le temps de recharger son fusil, notre gendarme prit la fuite en traversant un ruisseau. Cela n'empêcha pas l'animal de cesser sa poursuite et il pataugea dans le ruisseau à la poursuite du gendarme. Ce dernier, entre-temps, avait vu l'occasion de recharger son fusil et a abattu l'animal d'une balle bien ciblée.

Mais l'affaire ne s'est pas arrêtée là. Le fermier dont la vache a été touchée par la balle ricochée demande une indemnisation pour son animal, qui a dû être abattu en raison de sa blessure. Toute l'administration de l'époque, dont le commandant de la première zone militaire en tant que vétérinaire assermenté, se met en branle. Des expertises sont réalisées, des procès-verbaux sont établis, des interrogatoires sont menés.

Cinq balles ont été retrouvées dans la tête de l'animal abattu et l'avis de la commission d'enquête a conclu que la gendarmerie ne pouvait être tenue pour responsable de la balle perdue qui avait atteint l'autre vache. L'éleveur a été indemnisé par le ministère.

Voilà pour ce qui est de la "mission ordinaire" du vendredi 13 novembre 1964, quelque part en Campine. A moins que ce vendredi 13 n'ait été le seul à être en cause ?

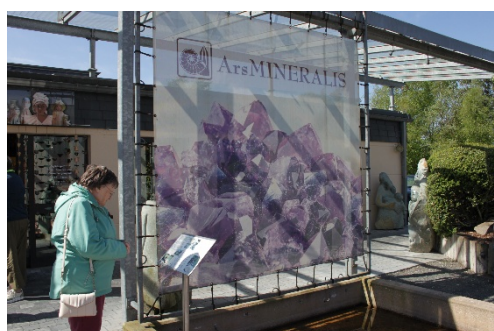
N'hésitez pas à communiquer des anecdotes amusantes à la rédaction !

6. Journée des retraités FR le 08 mai 2025 à Manderfeld

Le 08 mai 2025, les retraités francophones ont célébré leur journée à Büllingen à l'hôtel-restaurant Eifelerhof à Manderfeld (Büllingen).

Le matin, ils ont visité le « Musée des trains » et le « Musée des crèches ».

Tous deux sont situés juste à la frontière avec l'Allemagne. Il n'y avait donc qu'un pas à franchir pour que les participants passent leur journée de repos à l'étranger. Un repas traiteur a été offert dans l'après-midi. Pas de clients mécontents .v.





7. Journée des retraités NL le 13 mai à HORST

Le 13 mai 2025, les retraités néerlandophones ont célébré leur journée au « Wagenhuis » du château de Horst à Holsbeek. Les 130 participants ont pu commencer leur journée par un somptueux petit-déjeuner suivi d'un apéritif, d'un buffet froid, d'un BBQ et d'un buffet de desserts.

Après une journée réussie où chacun a pu se retrouver autour d'un bon verre et d'une assiette bien remplie, ils sont rentrés chez eux vers 16h00, satisfaits..







Merci Dirk et profitez de votre NAPAP!

